



MINISTÈRE DE LA CULTURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 10/07/2020

LE MINISTÈRE DE LA CULTURE S'ENGAGE CONTRE LES VIOLENCES ET HARCÈLEMENTS SEXUELS ET SEXISTES : ENQUÊTE DANS LES ÉCOLES SUPÉRIEURES DE LA CULTURE

Le ministère de la Culture est engagé dans une démarche volontariste de lutte contre toutes les formes d'inégalités, de discriminations et de violences. Dès 2017, il a été le premier ministère à obtenir la double labellisation Égalité professionnelle et Diversité de l'Afnor ; depuis lors, il déploie pour son administration, ses établissements publics et les politiques culturelles au sens le plus large du terme, des dispositifs destinés à favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes, mais aussi à prévenir et à traiter les violences sexistes et sexuelles.

C'est dans ce cadre qu'une cellule d'écoute, active depuis 2017, a été mise à la disposition de tous les personnels et étudiants relevant du Ministère, afin de leur proposer un accompagnement juridique et psychologique. Des formations de prévention et de lutte contre les violences sexistes et sexuelles sont également proposées à l'ensemble des communautés administrative, enseignante et étudiante du ministère de la Culture.

Le Ministère accompagne spécifiquement les 99 écoles de l'enseignement supérieur artistique et culturel qu'elles aient le statut d'établissement public national ou que le ministère de la Culture n'en assure qu'une tutelle pédagogique.

Près de la moitié de ces écoles se sont déjà dotées de chartes éthiques pour l'égalité et la diversité, qui doivent obligatoirement aborder la prévention et la lutte contre les violences.

En février 2020, le Ministère a lancé une enquête de perception des violences et du harcèlement sexistes et sexuels dans l'enseignement supérieur artistique et culturel. Cette enquête, entièrement anonyme, s'est adressée aux personnels enseignants, administratifs et techniques des 99 établissements ainsi qu'aux 37 000 élèves qui étudient dans les écoles de la Culture (architecture et paysage, art et design, spectacle vivant, cinéma, patrimoine).

Cette enquête d'une ampleur inédite a recueilli 9 404 réponses, provenant pour les trois-quarts d'étudiantes et d'étudiants. Les résultats et leurs analyses ont été restitués aux équipes de direction des écoles ainsi qu'aux représentantes et représentants des personnels et étudiants.

Ces résultats révèlent plusieurs situations ou faits potentiellement graves. Les réponses déclaratives et anonymes de l'enquête nous alertent sur la nécessité de poursuivre l'identification de procédures et solutions aptes à garantir à tous et à toutes un environnement d'étude et de travail respectueux.

Ministère de la Culture

Délégation à l'information
et à la communication

Tél : 01 40 15 83 31
Mél : service-presse@culture.gouv.fr
www.culture.gouv.fr

Dans la continuité du plan d'action mis en place depuis 2017, le ministère de la Culture va accompagner les écoles dans la mise en œuvre de plans d'action appropriés en termes de recueil de la parole, de sanctions disciplinaires ou pénales s'il y a lieu, de sensibilisation des équipes administratives et pédagogiques ainsi que de la communauté étudiante.